Image not found or type unknown

mort de ma grand mère ,qui avaient 3 enfants

Par **danny13000**, le **02/04/2012** à **11:47**

Bonjour , mon père est mort en 1995 avant ma grand mère , il avait 2 sœurs .
Est-il normal que je n'ai pas été contacté par le notaire qui s'occupait des biens de ma grand mère , est ce normal que je n'ai droit à rien . de plus ayant été en froid avec mes tantes elles ne m'ont jamais dit quand est ce qu'elle était morte et le lieu je sais qu'une chose elle est morte après 1995 dans la région parisienne (elle était né en 1910). comment peux t on faire pour savoir ou une personne est décédée , je connaissais sa dernière adresse j'ai eu beau appeler les mairies de paris et certaines autour de paris rien .
bien cordialement,
danny

Par **Afterall**, le **02/04/2012** à **12:09**

Bonjour,
Votre père/ mère est décédé(e) avant votre grand-père ?
Vous auriez dû intervenir par représentation.
Le mieux serait d'interroger le notaire chargé de la liquidation de la succession et lui demander une copie de l'acte de notoriété.
Pour savoir où il est décédé, il suffit de requérir un extrait d'acte de naissance : le lieu et la date du décès y sont mentionnés.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés